

INTACT obtient la certification ISCC EU IX-A pour *Pulse®*, premier alcool de légumineuses de seconde génération au monde

Cette certification reconnaît le caractère vertueux de la technologie brevetée par INTACT, qui permet la valorisation de résidus non alimentaires de légumineuses en alcool bas carbone

Points clés :

- Intact obtient la certification ISCC EU IX-A « deuxième génération » pour *Pulse®*, premier alcool neutre de légumineuses au monde
- Cette certification constitue une reconnaissance officielle de la démarche d'éco-conception voulue par Intact, et notamment de sa capacité à valoriser circulairement des résidus plutôt que des produits alimentaires en alcool
- *Pulse®* apporte des réponses structurelles aux enjeux de réchauffement climatique, de dérèglement du cycle de l'azote, de réduction de la pression foncière et de promotion de la biodiversité agricole pour aller vers des modes de production qui régénèrent plutôt qu'ils n'épuisent les ressources
- Produit dans le Loiret, *Pulse®* constitue une avancée majeure pour la confection de spiritueux, de parfums et de produits cosmétiques durables

Baule, le 14 octobre 2025 – Intact, société technologique et industrielle développant des ingrédients éco-conçus à partir de légumineuses, annonce l'obtention en juillet 2025 de la **certification ISCC EU IX-A pour *Pulse®*, son alcool neutre de légumineuses**.

En faisant le choix de concevoir en mars 2022 le premier alcool neutre au monde issu des légumineuses, et en y parvenant par la valorisation circulaire de résidus issus de la production de protéines alimentaires, Intact souhaitait offrir **une alternative durable aux industries des spiritueux, de la cosmétique et de la pharmacie**. L'obtention de cette certification confère une reconnaissance officielle au caractère vertueux de son procédé technologique breveté et donne à *Pulse®*, son alcool de légumineuses, le statut d'alcool de « deuxième génération ».

Cette reconnaissance récompense la vision portée par Intact : concevoir des ingrédients de nouvelle génération dans une logique d'économie circulaire, où chaque ressource agricole est valorisée dans son intégralité et où produire devient un levier de régénération plutôt que d'épuisement.

En effet, la démarche d'éco-conception de *Pulse®* s'appuie sur une volonté d'apporter des réponses structurelles et concrètes sur les six des neuf limites planétaires qu'impactent la production d'alcool : **la stabilisation du climat**, en réduisant fortement l'empreinte carbone de son alcool; **le rééquilibrage du cycle de l'azote**, en développant la culture des légumineuses, seules plantes naturellement fixatrices d'azote dans les sols ; **la préservation de la biodiversité**, en favorisant des cultures mellifères et des pratiques d'agriculture régénératrice; **la réduction de la pression foncière**, en concourant à la production de protéines locales et en valorisant ses résidus de production ; **l'utilisation d'eau douce**, en réalisant une extraction végétale sans eau ; et **la diminution de la pollution chimique**, en contribuant à réduire les pollutions aux nitrates tout en conservant un procédé technologique naturel.

Réduire la pression foncière : un enjeu majeur pour la filière alcool européenne

Selon une étude publiée en 2023 par l'Institut de recherche sur l'énergie et l'environnement de Heidelberg (IFEU), la production des matières premières agricoles nécessaires à la **consommation**

européenne d'alcool mobilise 1,4 million d'hectares de terres agricoles — soit l'équivalent de la surface cumulée des départements du Loiret et de la Gironde.

Dans un contexte de pression croissante sur les ressources, la Commission Européenne a souhaité, dès 2018, promouvoir un usage raisonné des terres agricoles, en réservant les meilleures terres à la production alimentaire et en favorisant la valorisation circulaire, notamment pour des usages non-alimentaires, des résidus et coproduits disponibles. Il s'agit notamment de réduire la pression sur le foncier agricole pour laisser une place suffisante à l'alimentation et à la nature, conditions indispensables à la production d'une alimentation locale saine et à la restauration de la biodiversité.

Ainsi, dans le cadre de sa directive Red III, l'Union Européenne fait la distinction entre les alcools de première génération (1G), issus de productions alimentaires, et ceux de seconde génération (2G), issus de résidus non alimentaires. Pour garantir la traçabilité et la conformité de ces nouvelles filières durables, la Commission a reconnu plusieurs schémas de certification indépendants, dont le plus connu est le label ISCC EU (International Sustainability & Carbon Certification), obtenu par Intact. Ce système permet de certifier la durabilité, la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, l'absence de changement d'usage des sols.

L'obtention de cette certification confère une reconnaissance officielle à l'approche d'éco-conception voulue par Intact : **produire des alcools issus de résidus non alimentaires pour ouvrir la voie à des modes de consommation positifs**, n'engendrant pas de pression foncière et maintenant intacts les espaces naturels et les fonctions écologiques indispensables à la biodiversité.

***Pulse®*, un alcool qui contribue à la restauration du cycle de l'azote et à la biodiversité**

Pendant des millénaires, le cycle naturel de l'azote a fonctionné en quasi-équilibre. Les émissions d'azote dans les écosystèmes correspondaient globalement aux capacités naturelles de fixation biologique de l'azote par les légumineuses et les micro-organismes du sol.

L'invention du procédé chimique Haber-Bosch en 1909 a brisé cet équilibre en permettant la synthèse industrielle d'ammoniac à partir de l'azote atmosphérique. En un siècle, la quantité d'azote réactif introduite par l'homme dans la biosphère a été multipliée par trois, dépassant largement la capacité d'absorption de la planète. Selon les travaux du Stockholm Resilience Centre (2023), l'activité humaine introduit chaque année près de 190 millions de tonnes d'azote réactif dans les écosystèmes, soit trois fois le seuil de stabilité écologique estimé à 62 millions de tonnes. Ce dépassement, largement imputable à l'usage des engrais azotés de synthèse, engendre une pollution des eaux par les nitrates, la prolifération d'algues, des émissions de protoxyde d'azote (N₂O) — un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO₂ — et contribue à l'érosion rapide de la biodiversité.

Les légumineuses, seules plantes naturellement fixatrices d'azote dans les sols, contribuent à inverser cette dynamique.

En symbiose avec les bactéries du sol, elles captent l'azote atmosphérique et le restituent naturellement aux cultures suivantes, sans recours aux engrais de synthèse. En réintroduisant ces plantes au cœur des systèmes agricoles, Intact contribue proposer des solutions fondées sur la nature, contribuant à revenir dans les limites planétaires, à réduire la pollution de l'eau, à restaurer les équilibres biogéochimiques essentiels à la vie et à **réduire l'émission de protoxyde d'azote, un gaz responsable à lui seul de 42% des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture française**.

Grâce à un système racinaire dense et profond, la culture des légumineuses contribue à stabiliser les sols, améliorer leur porosité et leur capacité d'infiltration, à limiter le ruissellement et l'érosion. En favorisant ces cultures bénéfiques pour la faune du sol et les pollinisateurs, l'alcool *Pulse®* d'Intact participe non seulement à la restauration du cycle de l'azote, mais aussi à l'adaptation au changement climatique et à la régénération de la biodiversité.

Pulse®, une alternative pour minimiser le réchauffement climatique

En Europe, 16 millions d'hectolitres d'alcool neutre sont utilisés chaque année pour la confection de spiritueux, de parfums et de produits pharmaceutiques, engendrant l'émission de 2 millions de tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Au-delà des impacts éminemment positifs liés à l'utilisation de résidus de légumineuses, l'apport de Pulse® tient à la performance remarquable de sa technologie en matière de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Par rapport aux valeurs types publiées par la Commission Européenne pour les alcools de première génération, Pulse® permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre comprise entre 78% et 87%. Par rapport aux alcools de seconde génération issus de résidus forestiers ou agricoles, les émissions sont divisées par 2.

Comparaison des émissions de Pulse® aux valeurs type publiées par la Commission Européenne :

- Alcool de Blé (1G): - 87%
- Alcool de Mais (1G) : - 87%
- Alcool de Betterave (1G) : -80%
- Alcool de Canne à Sucre (1G) : - 78%
- Alcool de résidus forestiers (2G) : - 57%
- Alcool de résidus agricoles (paille) (2G) : - 54%

A l'occasion de l'obtention de l'annonce de cette certification, Alexis Duval, Président et cofondateur d'Intact déclare : « *Cette certification récompense la démarche d'éco-conception voulue par Intact. Elle consacre notre approche technologique, fondée sur la valorisation circulaire des légumineuses. Elle démontre les bienfaits de Pulse® pour l'environnement, dans un souci de respect des limites planétaires.* »

À propos d'INTACT

Intact est une entreprise industrielle et technologique fondée en 2022, spécialisée dans la production d'ingrédients végétaux durables en utilisant des procédés innovants et naturels et en s'appuyant sur des légumineuses issues de l'agriculture régénérative française. En alliant innovation et responsabilité environnementale, Intact ambitionne de repenser la chaîne de valeur des industries agroalimentaire, cosmétique et pharmaceutique à travers des solutions plus saines et plus respectueuses de la planète.

Contacts Presse

Intact

Alexandra van Weddingen
Alva Conseil
avanweddingen@alvaconseil.com
+ 33611011791

Eléonore Barreyre
Alva Conseil
ebarreyre@alvaconseil.com
+33648175222